



Consultation publique du Règlement no. 17-327 amendant le Règlement de zonage no. 06-171

À une consultation publique du Règlement no. 17-327 amendant le Règlement de zonage no. 06-171 de la susdite municipalité tenue à l'édifice municipal le lundi le 2 octobre 2017 à 19 h 30, sont présents les conseillers (ères) suivants (es):

Messieurs Yves Barrette, Alexandre Provost et Bernard Rousselle, Laurent Patenaude ainsi que mesdames France Quintin Blum et Catherine Cardinal, sous la présidence de monsieur le maire, Luc Mercier.

Sont aussi présents : la directrice générale et secrétaire-trésorière madame Michèle Bertrand, l'inspectrice municipale madame Louise Nadeau, le directeur du Service de sécurité incendie monsieur Benoît Brodeur, la secrétaire madame Carine Gamache et aucun citoyen n'est présent.

Monsieur Philippe Meunier, urbaniste, présente le contenu du projet de Règlement no. 17-327 amendant le Règlement de zonage no. 06-171 de la Municipalité de Saint-Alexandre afin de créer la zone 529 à même la zone 507 et d'y permettre certains usages commerciaux de vente en gros et d'entreposage ainsi que certains usages industriels légers, tel qu'illustré au plan.

Période de questions

Aucune question n'est adressée à monsieur le maire.

Levée de la consultation publique

La consultation est levée à 19 h 45.

À une séance ordinaire du conseil de la susdite municipalité tenue à l'édifice municipal, le lundi 2 octobre 2017 à 20 h 00, sont présents les conseillers (ères) suivants (es):

Messieurs les conseillers Yves Barrette, Alexandre Provost, Bernard Rousselle et Laurent Patenaude ainsi que mesdames les conseillères France Quintin Blum et Catherine Cardinal, sous la présidence de monsieur Luc Mercier, maire.

Sont aussi présents: la directrice générale et secrétaire-trésorière madame Michèle Bertrand, l'inspectrice municipale madame Louise Nadeau, le directeur du Service de sécurité incendie monsieur Benoît Brodeur, la secrétaire madame Carine Gamache ainsi que cinq (5) citoyens.

1. Ouverture de la séance

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le maire, monsieur Luc Mercier.

17-10-274 2. Adoption de l'ordre du jour et déclaration d'intérêts

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour et déclaration d'intérêts
3. Adoption du procès-verbal
 - 3.1 Procès-verbal du 18 septembre 2017
 - 3.2 Procès-verbal du 26 septembre 2017

4. Rapport des comités
 - 4.1 Service de l'inspection
 - 4.2 Service de sécurité incendie
5. Rapport sur les plaintes
6. Correspondance
7. Période de questions
8. Présentation des comptes et engagements de crédits
 - 8.1 Aide financière installation septique - dossier no. 2016-27
9. Affaires nouvelles
 - 9.1 ADMINISTRATION
 - 9.1.1 Internet pour le pavillon des loisirs
 - 9.1.2 États comparatifs au 30 septembre 2017
 - 9.1.3 Affectation du surplus non affecté - dépenses reportées de 2016
 - 9.1.4 Affectation de surplus affecté par le seuil des projets réalisés
 - 9.1.5 TECQ 2014-2018 - Programmation révisée 3 pour l'année 2017
 - 9.2 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE
 - 9.2.1 Rapport annuel d'activités - Schéma de couverture de risques en incendie (SCRI) AN 7
 - 9.3 VOIRIE
 - 9.3.1 Rapport d'ouverture des soumissions pour les travaux de déneigement et d'entretien d'hiver du réseau routier municipal pour 2017-2019
 - 9.3.2 Octroi de contrat pour les travaux de déneigement et d'entretien d'hiver du réseau routier municipal pour 2017-2019
 - 9.3.3 Rapport d'ouverture des soumissions pour le remplacement du ponceau de la Branche 10 de la Rivière du Sud - Montée Lacroix
 - 9.3.4 Octroi de contrat pour le remplacement du ponceau de la Branche 10 de la Rivière du Sud pour 2017-20149
 - 9.3.5 Attestation confirmant la fin des travaux pour la réhabilitation de tronçons de la chaussée du rang Sainte-Marie et travaux de réfection de deux ponceaux
 - 9.4 ÉGOUT/AQUEDUC
 - 9.4.1 Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2016
 - 9.4.2 Offre de services de Soleno pour l'inspection et le nettoyage des conduites
 - 9.4.3 Offre d'un plan de service annuel pour le système informatique de l'usine d'eau potable
 - 9.5 URBANISME
 - 9.5.1 Adoption du second projet de Règlement no. 17-327 amendant le Règlement de zonage no. 06-171 de la Municipalité de Saint-Alexandre afin de créer la zone 529 à même la zone 507
 - 9.6 LOISIRS ET CULTURE
 - 9.6.1 Bilan de l'activité des Journées de la Culture
10. Deuxième période de questions
11. Divers
12. Levée de la séance

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yves Barrette, appuyé par monsieur Laurent Patenaude et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, tout en gardant le point "Divers" ouvert.

3. Adoption du procès-verbal

17-10-275

Procès-verbal du 18 septembre 2017

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal a été transmis aux membres du Conseil dans les délais prescrits pour qu'ils en fassent lecture;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 septembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE ceux-ci renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Bernard Rousselle, appuyé par madame France Quintin Blum et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 septembre 2017 tel que rédigé.

17-10-276

Procès-verbal du 26 septembre 2017

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal a été transmis aux membres du Conseil dans les délais prescrits pour qu'ils en fassent lecture;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 septembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE ceux-ci renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Laurent Patenaude, appuyé par monsieur Yves Barrette et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 septembre 2017 tel que rédigé.

4. **Rapports des comités**

Service de l'inspection

Madame Louise Nadeau, inspectrice donne rapport des permis du mois de septembre 2017 totalisant 26 permis d'une valeur approximative des constructions de 743 200 \$.

Service de sécurité incendie

Monsieur Benoît Brodeur donne rapport des sorties du mois de septembre 2017 comptabilisant une sortie incendie ainsi qu'un appel premiers répondants.

Il nous informe de l'acquisition d'un détecteur 4 gaz que le 3 octobre prochain aura lieu l'inspection des camions et examen de pompe.

5. **Rapport sur les plaintes**

Le rapport des plaintes du mois de septembre 2017 est déposé devant le Conseil.

6. **Correspondance**

Présentation de la correspondance du mois de septembre 2017.

Aucune résolution.

7. **Période de questions**

Aucune question n'est adressée à monsieur le maire.

17-10-277 8. **Présentation des comptes et engagements de crédits**

Il est proposé par monsieur Laurent Patenaude, appuyé par monsieur Alexandre Provost et unanimement résolu d'autoriser les dépenses, de payer la facture de Académie de Tennis (Camp de jour) au montant de 413,91 \$ taxes incluses et d'accepter le paiement des comptes tels que présentés, les prélèvements automatiques, les chèques salaire, MRC du Haut-Richelieu, Visa Desjardins carte

affaires et UV Mutuelle effectués au cours du mois le tout représentant les déboursés suivants:

Chèques fournisseurs	78770 à 78847	pour	231 811,73 \$
Prélèvements automatiques	2775 à 2806	pour	197 393,28 \$
Chèques salaire	6645 à 6708	pour	43 781,89 \$
MRC du Haut-Richelieu		pour	18 068,16 \$
Visa Desjardins		pour	1 731,70 \$
UV Mutuelle		pour	3 562,48 \$

17-10-278 **Aide financière installation septique - dossier no. 2016-27**

Il est proposé par monsieur Bernard Rousselle, appuyé par madame France Quintin Blum et unanimement résolu d'accorder l'aide financière pour l'installation septique, dossier no. 2016-27 au montant de 9 772,88 \$, payé par le Règlement d'emprunt no. 16-308.

9. Affaires nouvelles

ADMINISTRATION

17-10-279 **Internet pour le pavillon des loisirs**

Il est proposé par monsieur Alexandre Provost, appuyé par madame France Quintin Blum d'accepter la soumission de la compagnie Vidéotron pour le service Internet et téléphonique au montant approximatif de 98,36 \$ par mois avant taxes.

États comparatifs au 30 septembre 2017

Monsieur Luc Mercier, maire dépose devant Conseil les états comparatifs au 30 septembre 2017.

17-10-280 **Affectation du surplus non affecté - dépenses reportées de 2016**

CONSIDÉRANT la résolution 16-12-343 qui reporte certaines dépenses au budget 2017;

CONSIDÉRANT QUE le projet pour l'entretien du parc a été réalisé en 2017;

CONSIDÉRANT QUE la cabine de tracteur a été achetée en 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alexandre Provost, appuyé par monsieur Laurent Patenaude et unanimement résolu de transférer 23 000 \$ du surplus non affecté vers les revenus de fonctionnement.

17-10-281 **Affectation de surplus affecté pour le seuil des projets réalisés**

Il est proposé par madame Catherine Cardinal, appuyée par monsieur Laurent Patenaude et unanimement résolu de transféré le montant de 310 127,90 \$ du surplus affecté pour les projets réalisés vers les revenus de fonctionnement et d'investissements.

SEUIL TECQ - Étude de l'agrandissement du réservoir d'eau potable (fact.2017)	20 157,61 \$
SEUIL TECQ - Mise à niveau du puits PE-1	26 236,15 \$
SEUIL TECQ - Subventions installations septiques (factures 2017)	3 500,00 \$
SEUIL TECQ - Pavage des rues des Prés et des Champs	13 752,58 \$
SEUIL TECQ - Équipements de sports	33 787,15 \$
SEUIL RIRL - Pavage rang Ste-Marie et ponceaux	155 871,85 \$
SEUIL ÉDUCATION - Tennis et jeux	56 822,56 \$
	310 127,90 \$

17-10-282

TECQ 2014-2018 - Programmation révisée 3 pour l'année 2017

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yves Barrette, appuyé par monsieur Laurent Patenaude et unanimement résolu;

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

17-10-283

Rapport annuel d'activités - Schéma de couverture de risques en incendie (SCRI) AN 7

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques de la MRC du Haut-Richelieu est entré en vigueur le 22 juillet 2010;

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité doit produire un rapport annuel, tel que prescrit par l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Sécurité publique a fourni un fichier Excel pour faciliter la rédaction et la compilation de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie et que ce fichier comporte trois (3) onglets soient : PMO (plan de mise en œuvre), IP (indicateur de performance) et GRAPH (indicateur de performance sous forme de graphique);

CONSIDÉRANT QUE le rapport annuel AN 7 (22 juillet 2016 au 21 juillet 2017) a été complété par le Service de sécurité incendie de la municipalité de Saint-Alexandre;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Alexandre a pris connaissance du rapport d'activités annuel AN 7;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame France Quintin Blum, appuyée par monsieur Laurent Patenaude et unanimement résolu:

QUE la municipalité de Saint-Alexandre adopte le rapport d'activités annuel AN 7 (22/07/2016-21/07/2017) en lien avec le schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie et autorise de le transmettre à la MRC du Haut-Richelieu;

QUE cette dernière consolidera l'ensemble des rapports annuels des municipalités de la MRC et le transmettra par la suite au ministère de la Sécurité publique.

VOIRIE

Rapport d'ouverture des soumissions pour les travaux de déneigement et d'entretien d'hiver du réseau routier municipal pour 2017-2019

Dépôt de l'ouverture des soumissions pour les travaux de déneigement et d'entretien d'hiver du réseau routier municipal pour 2017-2019.

B. Fréreau & fils inc. 207 282,68 \$

17-10-284

Octroi de contrat pour les travaux de déneigement et d'entretien d'hiver du réseau routier municipal pour 2017-2019

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Alexandre a procédé par appels d'offres publics par le système électronique d'appels d'offres (SEAO) et dans le journal;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission, soit celle de B. Fréreau & Fils inc. au montant de 207 282,68 \$ a été déposée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Bernard Rousselle, appuyé par monsieur Alexandre Provost et unanimement résolu que la soumission de B. Fréreau & Fils inc., seul soumissionnaire conforme, soit retenue pour faire les travaux de déneigement et d'entretien d'hiver du réseau routier municipal pour les saisons 2017-2018 et 2018-2019 au montant de 207 282,68 \$ taxes incluses et que le contrat lui soit octroyé.

Rapport d'ouverture des soumissions pour le remplacement du ponton de la Branche 10 de la Rivière du Sud - Montée Lacroix

Dépôt du rapport d'ouverture des soumissions pour le remplacement du ponton de la Branche 10 de la Rivière du Sud sur la montée Lacroix.

Groupe Allaire Gince Infrastructures inc. 247 000,00 \$
Univert payagement inc. 205 000,00 \$

CBC 2010	156 500,00 \$
B. Fréreau & fils inc.	190 858,50 \$
Les Entreprises Denex	173 526,65 \$

17-10-285 **Octroi de contrat pour le remplacement du ponceau de la Branche 10 de la Rivière du Sud - Montée Lacroix**

CONSIDÉRANT le résultat d'ouverture de soumissions pour le remplacement du ponceau de la Branche 10 de la Rivière du Sud sur la montée Lacroix;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Joël Gauthier, ingénieur de Consultants S.M. inc. d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de CBC 2010 inc. au montant de 156 500 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Catherine Cardinal, appuyée par monsieur Bernard Rousselle et unanimement résolu d'accepter la soumission de CBC 2010 inc., le plus bas soumissionnaire conforme et de lui octroyer le contrat pour le remplacement du ponceau de la Branche 10 de la Rivière du Sud sur la montée Lacroix au montant de 156 500 \$ taxes incluses.

17-10-286 **Attestation confirmant la fin des travaux pour la réhabilitation de tronçons de la chaussée du rang Sainte-Marie et travaux de réfection de deux ponceaux**

Il est proposé par monsieur Laurent Patenaude, appuyé par monsieur Yves Barrette et unanimement résolu d'attester la fin des travaux pour la réhabilitation de tronçons de la chaussée du rang Sainte-Marie et travaux de réfection de deux ponceaux.

ÉGOUT/AQUEDUC

Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2016

Madame Michèle Bertrand, directrice générale dépose le rapport annuel sur la gestion de l'usage de l'eau potable de Saint-Alexandre.

17-10-287 **Offre de services de Soleno pour l'inspection et le nettoyage des conduites**

Il est proposé par madame France Quintin Blum, appuyée par monsieur Bernard Rousselle et unanimement résolu d'accepter l'offre de services de Soleno Service pour l'inspection et le nettoyage des conduites de la Municipalité de Saint-Alexandre au montant de 16 562,50 \$ taxes incluses.

17-10-288 **Offre d'un plan de service annuel pour le système informatique de l'usine d'eau potable**

Il est proposé par monsieur Alexandre Provost, appuyé par monsieur Laurent Patenaude et unanimement résolu d'accepter la soumission de Pompacktion au montant de 1 752,45 \$ taxes incluses par année pour le plan de service *Control Pak* incluant les pièces et douze (12) heures de support technique pour le système informatique de l'usine d'eau potable.

URBANISME

17-10-289

Adoption du second projet de Règlement no. 17-327 amendant le Règlement de zonage no. 06-171 de la Municipalité de Saint-Alexandre afin de créer la zone 529 à même la zone 507

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexandre a le pouvoir en vertu de la Loi de modifier son règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le règlement de zonage afin de reconnaître la vocation commerciale d'un immeuble en zone agricole bénéficiant de droits acquis;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent projet de règlement a été donné à la séance du conseil municipal du 5 septembre 2017;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été présenté conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec à la séance du conseil municipal du 18 septembre 2017;

CONSIDÉRANT QU'une consultation publique du deuxième projet du règlement a eu lieu à la séance du conseil du 2 octobre 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Catherine Cardinal, appuyée par madame France Quintin Blum et unanimement résolu qu'il soit statué et ordonné par le présent règlement, portant le no 17-327, ce qui suit:

ARTICLE 1

L'annexe A intitulée « Plan de zonage numéros « STA-06-171-1 et STA-06-171-2» est modifiée par la création de la zone 529 à même une partie de la zone 507. Le tout tel qu'illustré à l'annexe A du présent règlement.

ARTICLE 2

L'annexe B intitulée « Grilles des usages et des normes pour l'ensemble des zones » est modifiée par l'ajout de la grille des usages et des normes de la zone 529. Le tout tel que présenté à l'annexe B du présent règlement.

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

LOISIRS ET CULTURE

Bilan de l'activité des Journées de la Culture

Monsieur Luc Mercier, maire donne lecture du rapport de l'activité des Journées de la Culture.

10. Deuxième période de questions

Questions et commentaires adressés à monsieur le maire:

- Madame Chantal Daudelin:
- *Mentionne que le nom du CPE Le Champ des rêves n'est pas mis en évidence et on ne le voit pas assez, aimerait qu'on les pousse à se faire voir par une publicité soit dans le Flambeau ou autre. Remercie également le conseil pour la fin de leur mandat.*

Demande de dérogation pour le stationnement de la rue Boulais

Il est proposé par monsieur Alexandre Provost, appuyé par monsieur Yves Barrette et unanimement résolu de faire une demande de dérogation pour le stationnement de la rue Boulais afin de réduire la marge latérale à un mètre.

17-10-291 Mandat d'arpentage pour une opération cadastrale

Il est proposé par monsieur Laurent Patenaude, appuyé par madame France Quintin Blum et unanimement résolu de mandater un arpenteur pour l'opération cadastrale du stationnement de la rue Boulais afin d'agrandir le lot vers la rue Boulais de cinq (5) mètres tel que discuté avec monsieur Philippe Meunier, urbaniste.

17-10-292 12. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Laurent Patenaude et unanimement résolu que l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 02.

Certificats de crédits

La directrice générale et secrétaire-trésorière certifie que des crédits sont disponibles pour les dépenses autorisées à la présence séance.

Luc Mercier
Maire

Michèle Bertrand
Directrice générale et secrétaire-trésorière